

Argancy

CAP 2020



Avril 2015
N° 79



Edito	3	Périscolaire	28
Conseil municipal du 5 décembre 2014	4	• Centres aérés et activités	
Conseil municipal du 16 janvier 2015	8	Collège	29
Conseil municipal du 6 février 2015	9	• Budget	
Travaux	13	• Réunion du 5 mars	
• Route de Buy		Environnement	30
• Aménagement		• Rénovation des cours d'eau	
• Signalisation		Civisme	31
• Equipement		• Déjections canines	
Rives de Moselle	15	• Police municipale : circulation dans la zone des étangs	
• Projets et décisions		• Formation aux premiers secours	
• Le futur centre nautique		• Lutte contre les cambriolages	
Vivre à Argancy	16	• L'Etat recense les « malgré-nous »	
• Le personnel communal à l'honneur		Sécurité	34
• La place Anne de Méjanès en fête		• Sécurité routière	
• Voeux du Maire et concert du nouvel an		• Détecteurs de fumée	
• Galette des rois		Services intercommunaux	36
• Voeux en maison de retraite		• Crèche du CIAS	
• Troc aux plantes et marché fermier		• Ecole de musique et de danse	
• Maisons fleuries		• Horaire des déchetteries	
• Visite des jardins en Lorraine		SIVT	37
• Visite du jardin des traces		• Concours et programme jeunesse	
• Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, nouveau-nés, prix des maisons fleuries		Expression libre	38
Bibliothèque	26	En bref	38
• Le marchand de sable		• Services pour personnes âgées ou dépendantes	
• Activités du trimestre		Etat-civil	39
Groupe scolaire	27		
• Diplôme de ski			
• Spectacle : « Le casse tête d'Alice »			
• Marché de Noël			
• Galette des rois			

L'édito du printemps est certainement l'édito qui s'inscrit dans le renouveau optimiste, dans la fin de la période hivernale et la redécouverte de notre environnement.

Optimistes, il nous faut tous l'être en cette période perturbée, aussi bien au niveau national qu'international et si peu propice à la Paix. Dans ce monde qui tourne de plus en plus vite sans vraiment que nous en connaissions la raison et en comprenions la finalité, il est difficile pour certains d'y trouver leur place pour s'y sentir bien. C'est aussi ce monde dans lequel on ne parle que de communication, échanges « no limit » où tout doit être de plus en plus rapide, alors même qu'au quotidien, il y a de moins en moins de communication. On n'hésite pas à s'envoyer des courriels entre voisins ou même d'un bureau à l'autre... Paradoxe, progrès ou aberration ?

C'est ce même monde dans lequel les réseaux sociaux dévoilent sans pudeur aucune, notre vécu, nos rencontres, nos photos, alors même que nous hésitons parfois à saluer notre voisin ; certains vont jusqu'à échanger longuement avec un « ami Facebook » alors même que cet ami était, hier encore, un parfait inconnu. Paradoxe encore de cette vie qui pousse tout un chacun à sortir de moins en moins de son « chez soi », avec cette illusion qu'Internet met le monde à portée de main mais ... de façon virtuelle. Illusion ou paradoxe encore ?

Ce pourrait être un constat pessimiste mais heureusement tempéré par des mouvements et des manifestations de solidarité qui incitent à croire encore à un attachement et à des principes fondamentaux de notre vie sociale, telles les valeurs de liberté d'expression, de démocratie, de solidarité nationale, quand ces valeurs fondamentales sont menacées. La grande marche apolitique, intergénérationnelle et refondatrice d'une unité nationale au lendemain des attentats du 7 janvier en est la preuve.

Ramené à notre « petit » niveau communal, nous pourrions penser être « hors-jeu », surtout lorsque nous voyons les difficultés que nous avons à exister déjà au sein d'une communauté des communes, par rapport à tous ces enjeux nationaux, européens voire mondiaux. Mais, je crois et veux croire le contraire : renforcer le lien social, apprécier la vie du village, protéger son environnement, promouvoir le bien-vivre ensemble, faire preuve de solidarité, de disponibilité et d'investissement pour le bien de tous. Ce sont là les valeurs essentielles pour qui veut, élu, bénévole, collaborateur, s'investir dans une Commune.

Nous avons tous le droit d'évoluer au sein d'un environnement soigné, chaleureux, agréable et sécurisé. Et s'il est légitime de trouver « normal » de bénéficier de tout cela, il faut toujours rester conscient qu'il s'agit là du

fruit d'un travail commun. J'ai toujours plaisir à entendre les avis et commentaires positifs des visiteurs de nos villages, qui reconnaissent la qualité de notre environnement, des services pour nos plus jeunes jusqu'aux seniors. C'est une responsabilité qui



nous oblige, à asseoir la pérennité de tous ces services, à travailler à leur amélioration et leur adaptation permanente aux besoins, sans cesse en évolution, pour la satisfaction de tous. Nous nous y employons au quotidien pour préserver le budget communal, malgré une baisse de la dotation communautaire sans omettre de maîtriser la fiscalité communale.

Oui, assurément, il faut préserver le niveau communal car il est le plus proche, le plus réactif et le plus en adéquation avec les demandes et souhaits divers des habitants. Il y a sans aucun doute d'autres échelons à supprimer avant, pour des vrais – ou pas – motifs d'économie ou d'efficacité supposées. La menace existe ! Les appétits politiques ne sont jamais rassasiés ...

A notre modeste niveau communal, nous voulons contribuer à essayer d'améliorer les choses, c'est notre responsabilité, notamment pour le futur de nos enfants.

Allez c'est le printemps ! La nature revit, les sourires reviennent.

Profitez de vos villages, respectez les et faites les respecter. Bien vivre à Argancy-Olgy-Rugy contribuera à mieux supporter les petits tracas quotidiens ; une promenade, une rencontre, un échange sympathique dans un environnement préservé aidant, j'en suis persuadé, à retrouver l'optimisme qui nous manque parfois.

Fabrice Henon-Hilaire
Adjoint au maire





■ Climatisation de la salle des fêtes et du périscolaire

La commune a décidé de procéder à l'installation d'une climatisation à la salle des fêtes ainsi qu'au périscolaire. Mme Valérie Romano conseillère municipale, présente au conseil municipal le devis suivant :

- Entreprise ESCAP EQUIPEMENT de Thicourt
- pour un montant total de : 71 670,20 € HT

Le conseil municipal donne son accord sur le principe pour une climatisation de l'ensemble de la salle des fêtes et charge M. le maire de demander d'autres devis.

■ Aménagement de voirie

M. le maire présente au conseil municipal une étude concernant :

- l'aménagement d'un chemin piétons le long du CD1 à Rugby sur le pont du ruisseau « La bevette ». Ce chemin relierait la rue des Vignes au chemin en Forge sur le terrain appartenant à la Direction Départementale des Territoires de Metz. Cet aménagement servirait aux cyclistes et piétons,
- l'aménagement d'une voie de décélération pour les véhicules accédant au chemin en Forge.

Le conseil municipal, après avoir étudié le plan soumis, donne son accord sur le principe sachant que la Direction Départementale des Territoires de Metz ne financera aucunement les travaux.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention charge M. le maire d'obtenir les devis correspondants. Précision étant donnée que les devis demandés ne devront pas dépasser les 40 000 € HT.

■ Convention police municipale

M. le maire informe le conseil municipal que deux conventions (convention préfectorale et convention communale) doivent être présentées.

M. le maire propose de reporter ce point au prochain conseil, la commune ne disposant, à ce jour, que d'une seule convention.

■ Annulation de délibération

M. le maire informe le conseil municipal de procéder à l'annulation de la décision prise le 17 octobre 2014 concernant le renouvellement des baux de chasse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette annulation.



■ Location lot n°2 de la chasse

Au regard des préconisations de la commission consultative de chasse qui s'est tenue, en date du 18 novembre 2014, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1- de valider le renouvellement du bail du lot n°1 à Monsieur Jean-Christophe Richard, actuel titulaire, sous la forme d'une convention de gré à gré, moyennant la somme de 3 276,00 €.

2- de refuser la demande d'enclave formulée par le GFA Sainte Camille sur une partie du lot n° 2 ainsi que la demande de convention de gré à gré qu'il a présentée pour l'ensemble du lot, en considération des éléments suivants :

- accepter la demande d'enclave qui s'exerce sur la

seule partie chassable du lot priverait la partie restante de toute valeur négociable,

- contracter un bail de gré à gré sur l'ensemble du lot constituerait une infraction à la réglementation applicable.
- 3- de procéder à l'adjudication publique du lot n°2, conformément à l'arrêté 2014-DDT-SERAF-UFC n° 56 du 29 juillet 2014 sur la base d'une mise à prix de 1 545,00 €.
- 4- les frais de criée établis par la Direction Régionale des Finances Publiques à la charge de la commune d'un montant de 100 € pour les deux premiers lots ont été acceptés.

■ Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2014, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2015.

Salle des fêtes

Réservation en Mairie : Tél : 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
Caution pour la vaisselle		200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	117 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €



Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Propositions de M. le maire pour 2015 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèques détente seniors

Proposition de M. le maire pour 2015.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2015.

Tarifs des cimetières

Ancien cimetière

Tarif columbarium

• cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €

Tarif concession de 30 ans

• nouvelle sépulture 30 €

• renouvellement des sépultures 30 €

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

• place individuelle 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

• case 2 urnes 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

• case 4 urnes 400 €



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2015.

■ Décisions modificatives de crédit

M. le maire informe le conseil municipal des décisions modificatives de crédit n° 2 suivantes :

INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 900,00	2 500,00	4 400,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	3 000,00	8 000,00
2158	Autre matériel et outillage techniques	5 000,00	-3 000,00	2 000,00
2313	Immobilisations en cours - Constructions	53 000,00	20 000,00	73 000,00
2315	Immobilisations en cours - Installations techniques	120 000,00	50 000,00	170 000,00
2313/264	Construction local pétanque	70 000,00	-25 000,00	45 000,00
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	434 758,00	-95 200,00	339 558,00
202/287	Etude révision POS en PLU		12 000,00	12 000,00
2315/288	Aménagement parking salle des fêtes		65 000,00	65 000,00
	TOTAL		29 300,00	
INVESTISSEMENT - RECETTES				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
1323/282	Subvention aménagement bibliothèque		29 300,00	29 300,00
	TOTAL		29 300,00	

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
6411	Personnel titulaire	300 000,00	-8 000,00	292 000,00
6413	Personnel non titulaire	33 000,00	10 000,00	43 000,00
6417	Rémunération des apprentis	0,00	2 000,00	2 000,00
6453	Cotisation caisse de retraite	55 000,00	8 000,00	63 000,00
73925	FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)	40 000,00	-10 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues	14 383,34	-2 000,00	12 383,34
	TOTAL		0,00	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 2.

■ Création de poste

En prévision de l'avancement de grade, M. le maire propose au conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la fermeture du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- l'ouverture de deux postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) principal de 2^{ème} classe et la fermeture de deux postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces trois postes et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

■ Contrat de leasing pour photocopieurs

Les baux des photocopieurs de l'école primaire ainsi que de la mairie arrivant à terme, M. Patrick Spirckel, conseiller municipal, présente au conseil municipal les devis suivants pour un contrat leasing :

- Société KONICA MINOLTA de Nancy, pour un montant de 953,00 € HT par trimestre
- Société A4 A3 de Metz pour un montant de 930,60 € HT par trimestre

M. Albert d'Amato, conseiller municipal, concerné par ce point, n'a pas participé au vote. Après débat, le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide de retenir la société A4 A3 de Metz et charge M. le maire de signer le devis.



■ Adhésion au SIVT

Le comité syndical du SIVT (Syndicat mixte Intercommunal à Vocation Touristique) du Pays Messin a accepté l'adhésion au syndicat de la communauté de communes du Sud Messin pour l'intégralité de son périmètre.

Cette demande fait suite à la fusion en janvier dernier des communautés de communes du Vernois, de l'aéroport régional de Lorraine ainsi que de Remilly et de ses environs.

M. le maire informe le conseil municipal qu'un avis doit être donné à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion de la communauté de communes du Sud Messin au SIVT.



■ Estimation des dégâts de gibier rouge

M. le maire informe le conseil municipal que le code de l'environnement, dans ses articles L.429-23 à L.429-24, prévoit que, sous certaines conditions, les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part des locataires de la chasse.

Les dégâts, exceptés ceux de sangliers (qui sont pris en charge par le « fond départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers ») font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R.229-8 à R.229-14 du code de l'environnement.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du renouvellement des baux, et pour toute sa durée. C'est à l'estimateur qu'incombe la charge d'évaluer les dégâts. M. le maire précise

également que pour éviter à la commune de se trouver en difficulté en cas de dégâts en cours de bail, il conviendra de veiller au renouvellement de l'estimateur s'il venait à disparaître.

L'estimateur devant être choisi parmi les habitants d'une commune voisine, M. Henry Poinsignon de Malroy est proposé. Après accord du conseil municipal et des locataires de la chasse communale, cette nomination est soumise à l'approbation révocable du préfet. A défaut d'accord, le préfet peut le nommer d'office.

A l'unanimité, le conseil municipal entérine ce choix et charge M. le maire de communiquer cette nomination au Sous-Préfet, à la Direction Départementale des Territoires et à la Fédération Départementale des Chasseurs.

■ Recensement

Désignation des agents recenseurs

Pour effectuer le prochain recensement communal, M. le maire propose de désigner :

- Agents recenseurs : Mme Vecrin Fabienne
Mme Schmitt de Reuwe Kathia
M. Haller Jean-Claude
- Coordonnateur communal : Mme Bronne Arielle

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.



Rémunération

Le recensement de la population communale sera réalisé en 2015 par quatre agents désignés par M. le maire. Ce dernier propose au conseil municipal de retenir comme base de rémunération, en fonction du temps passé, l'indice majoré 320 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération comprend le temps passé à la formation, la tournée de reconnaissance, les frais de déplacement, la tournée de recensement de la population et le temps passé à la rédaction des documents officiels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge M. le maire de son application.

■ Réaménagement du périscolaire

M. Laurent Arnoux, conseiller municipal et membre de la commission périscolaire, souhaite qu'un groupe de travail soit créé pour recenser les besoins en aménagement et établir un cahier des charges pour les estimer au mieux. Justin Lesage, Anne Zannol et Laurent Arnoux, conseillers municipaux, se chargeront d'effectuer ces tâches.

■ Désignation des candidats pour l'adjudication de la chasse communale

Mme Danièle Reymond, conseillère municipale, informe le conseil municipal des dépôts de deux candidatures pour l'adjudication de la chasse communale. Elles ont été examinées, en date du 13 janvier 2015, par la commission consultative communale de la chasse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les candidats admis à l'adjudication du 23 janvier 2015 à savoir :

- GFA Sainte Camille
- Bonnaventure Denis



■ Épandage de cendres

M. Nicolas Frey adjoint au maire, expose au conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2014-DLP/BUPE-362 du 8 décembre 2014, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société UEM relative à l'épandage de cendres issues de la combustion du bois dans la chaudière biomasse du site de Metz Chambièrre.

La commune d'Argancy étant incluse dans le plan d'épandage, les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.



■ Mise à disposition de la Police municipale d'Ennery

M. le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery. Cette convention est mise à jour pour les 8 communes adhérentes.

Elle précise les règles de fonctionnement et d'organisation du service de police municipale et fixe les conditions de mise en commun et de financement des agents et de leurs équipements.

M. le maire précise également que ladite convention est renouvelable tous les 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer ladite convention.

■ Recouvrement des produits locaux

M. le maire informe le conseil municipal du souhait de M. Marc Villibord, responsable de la trésorerie de Vigy, de mettre en place une convention entre la commune d'Argancy et la trésorerie afin de définir la politique de recouvrement la plus adaptée aux produits de la collectivité.

Après étude et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette convention.

■ Coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État

M. le maire informe le conseil municipal qu'une convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état doit être signée entre le Préfet de Moselle et la commune d'Ennery.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

■ Réservation de berceaux au SIAS

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de la rive droite, la commune d'Argancy dispose de deux berceaux dans l'établissement petite enfance.

La convention étant arrivée à échéance, les élus du conseil syndical ont décidé de :

- modifier et fixer le tarif du berceau à 3 300,00 €/an, applicable au 1^{er} janvier 2015,
- renouveler la convention à partir du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette nouvelle convention.



■ Création de poste

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

■ Fermeture de poste

M. le maire propose la fermeture du poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste actuellement tenu et charge M. le maire de l'exécution de ces décisions.

■ Gravières d'Argancy

Suivi des étangs classés ENS

M. le maire présente au conseil municipal le devis du bureau d'études ESOPE pour le suivi floristique et faunistique à mettre en œuvre sur le site ENS s'élevant à 7 305,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le maire de signer ce devis.

Demande de subventions

La commune d'Argancy a décidé d'entreprendre l'entretien des aménagements écologiques sur l'espace naturel sensible « gravières d'Argancy » et sollicite l'agence de l'eau Rhin-Meuse ainsi que le conseil général pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du suivi floristique et faunistique à mettre en œuvre sur le site ENS.

Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

- devis bureau d'études ESOPE à Remilly pour un montant de 7 305,00 € HT
- devis Société SAS Bertrand de Solgne pour un montant de 820,00 € HT

Demande de subvention au conseil général de la Moselle

- devis bureau d'études ESOPE à Remilly pour un montant de 7 305,00 € HT
- devis Société SAS Bertrand de Solgne pour un montant de 820,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes ainsi présentées et charge M. le maire de constituer les dossiers de subventions.



■ Transferts de charges

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ayant examiné des éléments complémentaires relatifs aux transferts de charges et procédé à des ajustements, le conseil municipal doit annuler sa délibération prise lors de son conseil du 17 octobre 2014.

Un nouveau rapport de la CLECT nous ayant été transmis, en date du 22 janvier 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications sachant que pour la commune d'Argancy le montant d'attribution de compensation définitive notifié reste inchangé et s'élève à 554 992,00 € HT.

■ Décision de non valeur

Par courrier, en date du 19 janvier 2015, M. Marc Villibord, responsable de la trésorerie de Vigy, a adressé à M. le maire un état de créances anciennes lui demandant l'admission en non valeur.

Ces créances concernent M. Lebault Gwenaël pour un montant de 1 249,16 € (voir détail ci-dessous).

Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
T-116	291,78 €
T-162	145,89 €
T-17	146,74 €
T-37	340,00 €
T-65	324,75 €
TOTAL	1 249,16 €

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, enregistre et accepte cette non valeur. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.

■ Rétrocession de voirie

M. le maire rappelle au conseil municipal que la voirie du lotissement « les prairies » à Rugy appartient toujours au lotisseur. Ce dernier sollicite la reprise au domaine public. Tous les rapports de contrôle ont été fournis. Il appelle les conseillers à se prononcer sur la rétrocession de ces voies de circulation et parcelles au domaine public, à savoir :

- parcelle 71 pour 602 m² - bassin de rétention
- parcelle 480 pour 48 m² - cuve incendie
- parcelle 479 pour 93 m² - accès cuve
- parcelle 79 pour 291 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 485 pour 2 162 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 81 pour 333 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 374 pour 59 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 376 pour 70 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 446 pour 109 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 455 pour 128 m² - voirie, espaces verts

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte la rétrocession des voies de circulation et parcelles susnommées du lotissement « les prairies » au domaine public et autorise M. le maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.

■ Aménagement de friches industrielles

Pour impulser un renouveau économique et trouver une nouvelle vocation à un grand site sidérurgique dénommé « Les portes de l'Orne », d'une surface d'environ 550 ha et qui concerne 6 communes (Gandrange, Richemont, Mondelange, Amnéville, Rombas et Vitry sur Orne), les élus des communautés de communes du Pays de l'Orne Moselle et des Rives de Moselle se sont rencontrés afin de créer un syndicat mixte qui aurait pour objet l'étude, l'aménagement et la mise en valeur des friches industrielles.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette création.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable quant à la création d'un Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,
- donne son accord quant à l'adhésion de la communauté de communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,
- approuve les statuts de ce Syndicat Mixte.



■ Soutien aux Notaires de France

M. le maire informe le conseil municipal, qu'en date du 15 janvier 2015, une motion de soutien aux notaires de France a été envoyée par la chambre des notaires de la Moselle dans le cadre de la réforme des professions réglementées – projet de loi Macron.

Après étude, le conseil municipal, par 13 voix contre et 2 abstentions, rejette cette motion.



■ Attribution des lots de chasse

Mme Danièle Reymond, conseillère municipale, présente au conseil les conclusions de la location de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Lot n° 1

- RUGY sections 5 – 6 – 7 – 8 – 9 moins 25 ha (Zone Industrielle des Jonquières)
superficie totale : 379 ha 85 ares 73 ca
- Réserve Sallerin section 8 n° 41-42-44 1 ha 89 ares 00 ca
Superficie de la chasse : 377 ha 96 ares 73 ca

Locataire : M. Richard Jean-Christophe.

Location : convention de gré à gré 3 276,00 €

Lot n° 2

- Est du CD1 sections 10 – 11 – 12 – 13
Superficie totale : 313 ha 76 ares 69 ca
Superficie de la chasse : 313 ha 76 ares 69 ca

Locataire : M. Bonnaventure Denis

Location : adjudication 3 000,00 €

Le cahier des charges et les clauses spéciales restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de location des 2 lots de chasse communaux présentées par la commission de chasse et charge M. le maire de la mise en œuvre de ces décisions.

■ Indemnités allouées pour la répartition de la location de chasse

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, M. le maire soumet au conseil municipal de prendre les délibérations à caractère financier suivantes :

- attribuer au secrétaire l'indemnité de 4 % du produit de la location à répartir pour confection des listes annuelles,
- attribuer au receveur principal l'indemnité de 2 % sur les recettes à répartir et de 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires,

Le locataire sera tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions légales et réglementaires.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, entérine les propositions de M. le maire et le charge de leur application.



■ Prise en charge des dépenses d'investissement

Préalablement au vote du budget 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

A savoir :

- chapitre 21 : 79 000,00 €

M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater la facture de « GAEC Famille LEG » pour un montant de 417,30 € au compte 2185 et ce, avant le vote du budget 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal donne autorisation à M. le maire.

■ Route de Buy

Cela fait plus de 20 ans
qu'on en parle !

Le débat est relancé



A qui revient la charge de son entretien ?

A la commune d'Argancy pour partie, puisque c'est une route communale, alors que ce ne sont pas majoritairement les habitants de nos trois villages qui l'utilisent mais la population environnante, pour rejoindre l'A 4 et l'A 31. Or, cette dernière a considérablement augmenté ces 20 dernières années.

Aussi, à l'initiative de la commune d'Argancy-Olgy-Rugy, les communes de Malroy, Antilly, Charly, Chailly, Ennery et Vigy, ont envoyé conjointement courant septembre 2014, un courrier au conseil général de la Moselle, l'interpellant sur les problèmes qu'elles rencontrent au quotidien, à différents niveaux, eu égard, notamment, à la fermeture à la circulation de la Route de Buy.

Par suite, une réunion s'est tenue le 27 janvier 2015, en mairie d'Argancy, à laquelle assistaient, outre l'ensemble

des maires et 1^{er} adjoints des communes concernées :

- M. Alfred Poirot vice-président du conseil général de la Moselle, représentant Monsieur Weiten, président, empêché,
- M. Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle.

Chacun a pu s'exprimer, suggérer des idées tout en insistant sur l'urgence à trouver une solution pérenne aux conditions de circulation routière dans le secteur d'Argancy.

Après avoir écouté attentivement, les uns et les autres, tant M. Masson que M. Poirot du conseil général, ont salué le travail solidaire fait en amont par les communes demanderesse et leur ont assuré assistance et aide dans cette démarche, promettant de part et d'autre, une réponse rapide aux doléances exprimées.

Circulation difficile, routes inadaptées

La route de Buy est un raccourci qui permet aux habitants d'Antilly, de Vigy ou de Chailly d'accéder plus rapidement à l'autoroute A4. Cependant, cette petite route de campagne n'est pas adaptée à une telle circulation, c'est pourquoi la commune d'Argancy a fermé à la circulation le tronçon lui appartenant. Depuis, les automobilistes sont obligés d'aller jusqu'à Ennery pour prendre l'A31 via le pont de Hauconcourt. Or, la traversée des villages par un grand nombre de voitures est dangereuse. Il devient donc urgent de trouver une solution.



■ Aménagement



Aménagement de l'entrée de Rugy avec mise en sécurité des piétons.

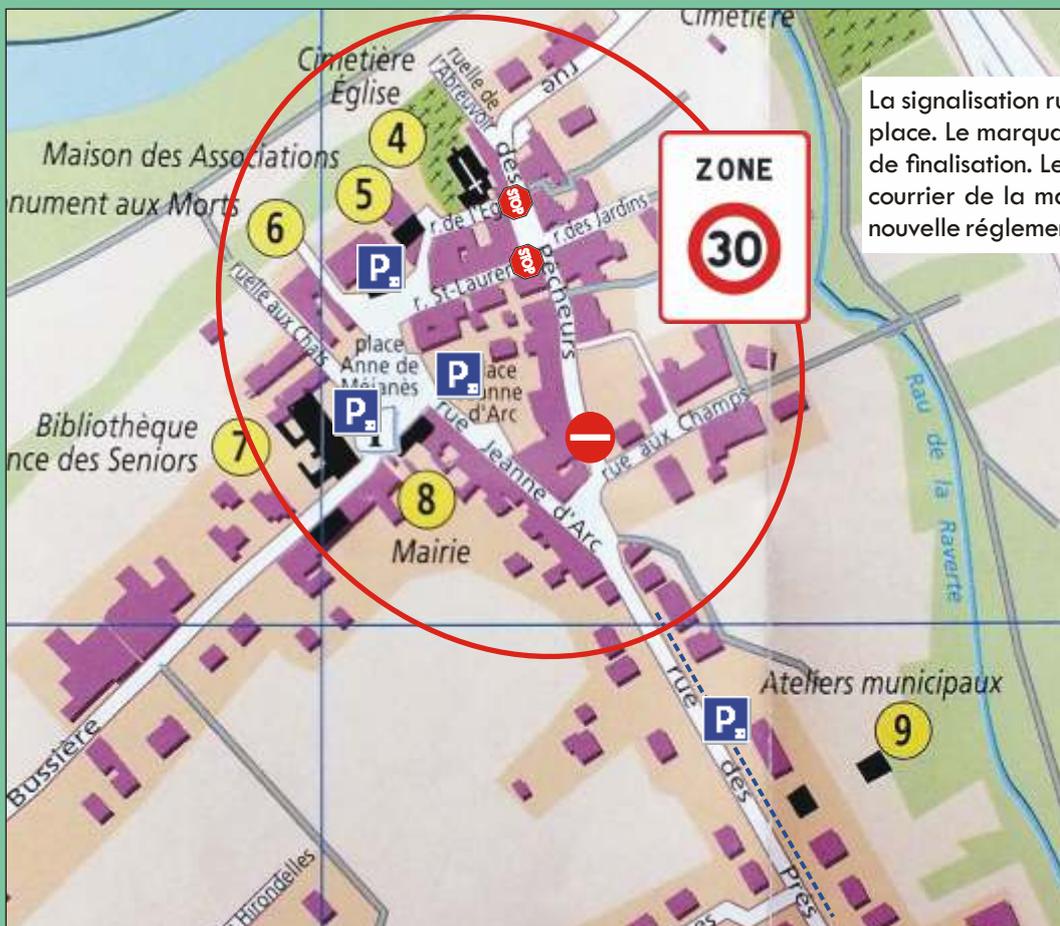


Création d'une aire de parking supplémentaire devant les ateliers municipaux.



Rue des jardins : les travaux d'aménagement réalisés permettent enfin l'écoulement de l'eau de ruissellement.

■ Attention, nouvelle signalisation et vitesse réduite rue des pêcheurs et alentours



La signalisation rue des Pêcheurs est en place. Le marquage au sol est en cours de finalisation. Les riverains ont reçu un courrier de la mairie, expliquant cette nouvelle réglementation.

■ Equipement

Installation de range-vélos à la bibliothèque et au centre multi-activités



 Rives de moselle



■ Projets et décisions

Deux sujets importants ont fait l'objet des derniers débats des élus, l'un très consensuel, l'autre plus polémique.

Les voies vertes

Elles font l'unanimité des utilisateurs et des élus ; de nombreux axes de réflexion sont engagés concernant leur développement, leur aménagement et la communication pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Dans ce cadre, **le 7 juin prochain aura lieu la manifestation « l'art se met au vert »**. De nombreuses animations se dérouleront à Argancy ; les informations précises concernant cette journée seront communiquées dans les prochains mois.



Le futur centre nautique sera construit à Hagondange

Deux courants d'idées s'étant opposés pour définir le site à retenir, Talange ou Hagondange, les élus ont confié à un organisme indépendant (AMEX) l'analyse de tous les aspects de la décision, pour étudier :

- ses impacts fonciers,
- ses impacts d'accessibilité,
- ses impacts d'environnement
- ses impacts sur le projet
- ses impacts financiers

Les conclusions de l'étude montraient une équivalence globale des 2 projets avec sur certains des points précités, des aspects plus ou moins satisfaisants pour l'un ou l'autre des sites.

Cette étude est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.talange.com/pdf/AMEX01.pdf>

Le maire d'Argancy, appuyé par la majorité du conseil municipal, s'est engagé, sur la base de critères d'environnement et économiques plus favorables, pour le site d'Hagondange et le point déterminant dans ce choix d'exclure Talange a été son classement en zone rouge, inondable, donc théoriquement inconstructible.

Argancy, régulièrement confronté à ce phénomène climatique est particulièrement sensible à ce danger récurrent.

Ainsi, la vraie question posée, est de savoir comment toutes les études engagées ont été entreprises, sans tenir compte de ce handicap qui aurait du constituer un frein rédhibitoire, alors que par ailleurs, plusieurs communes étaient également candidates.

Aujourd'hui la démocratie a parlé, la majorité des représentants des RIVES DE MOSELLE ont choisi le site d'Hagondange pour réaliser le futur centre nautique.

■ Le personnel communal mis à l'honneur

Le 19 décembre 2014, la Municipalité a reçu le personnel communal, les enseignants, la police municipale, les personnels PEP, à la salle des fêtes.

Jean-Paul Vetzal, maire, n'a pas manqué de les remercier tous pour leur implication quotidienne au sein de la communauté. Sans cette motivation, dans quelques domaines d'activités que ce soit, le bien vivre à Argancy, ne serait pas au rendez-vous, leur a-t-il précisé.

Cette sympathique réception a été clôturée par le verre de l'amitié et un petit cadeau reconnaissant a été remis à chacun.

« ... C'est sans flagornerie et avec beaucoup de sincérité que je tiens à vous témoigner toute ma confiance. J'ai pu en tant que maire, constater à de nombreuses reprises que la commune disposait d'un personnel de qualité et ce, dans toutes les fonctions et dans tous les services. Croyez-moi, votre travail est apprécié. Il est vrai que l'on a souvent l'impression de n'entendre que des reproches. Sachez simplement que dans vos métiers, le silence des administrés équivaut à un compliment et qu'au fond, ils comprennent bien que sans vous, rien ne serait possible ».

Extrait du discours de Jean-Paul VETZEL, maire



*"Fonctionnaire: Inspire le respect quelle que soit la fonction qu'il remplisse."
Gustave Flaubert - Dictionnaire des idées reçues (1913)*





■ 21 décembre 2014
 La place Anne de Méjanès
 prend des airs de fête

Depuis quelques années maintenant, sur invitation de l'Inter-association, chacun peut venir accueillir au doux son des chants de Noël, le Père Noël, lequel distribue aux petits mais aussi aux grands enfants, des bonbons.

C'est aussi et surtout, un moment de convivialité entre habitants pouvant se réchauffer autour d'un verre de vin chaud, d'un chocolat, tout en dégustant marrons chauds et churros.

A cette occasion, les Missionnaires de l'Amour de Jésus ouvrent les portes de la Chapelle de l'ancien couvent, permettant à chacun de découvrir, outre ce magnifique lieu de culte, la crèche rappelant par là même l'origine des fêtes de Noël.

Une crèche extérieure fait aussi, la joie des enfants qui en découvrant le berceau vide de Jésus, ne manquent pas de poser moult questions pour, in fine, comprendre la signification des fêtes de Noël.

Un grand merci à tous les bénévoles de l'Inter-Association et aux Missionnaires de l'Amour de Jésus, qui oeuvrent pour cette belle journée de partage précédant Noël.



■ Voeux du Maire et concert du nouvel an à la salle des fêtes

Dimanche 4 janvier 2015, Jean-Paul Vetzal accompagné de toute l'équipe municipale a souhaité ses vœux à la population d'Argancy-Olgy-Rugy.

Jean-Louis Masson sénateur, et Marie-Jo Zimmermann, députée se sont joints à lui pour cette cérémonie de la nouvelle année.



« ... Je ne peux donc que goûter le plaisir, teinté d'un peu de fierté et de beaucoup d'émotion, de m'adresser à vous tous en ce début d'année 2015 pour la première fois en ma qualité de maire des villages d'Argancy, Olgy, Rugy.

... Mon engagement, mûrement réfléchi avant les élections, a pour principal objectif d'agir, avec mes adjoints et toute l'équipe municipale au service de tous les habitants, dans le respect de tous, mais également des règles du « bien vivre ensemble ». Notre feuille de route vous a été présentée et vous l'avez choisie, preuve qu'elle rencontrait la majorité de vos attentes.

... Nous mettrons donc en chantier les réalisations annoncées, nous étudierons les demandes d'aménagements, d'installations et d'équipements qui nous paraissent indispensables, avant d'engager des dépenses toujours appréciées dans le respect des capacités financières de la commune.

... De la persévérance mais surtout de la cohérence, gage d'une gestion responsable, précise et sans démesure notamment budgétaire.

... Les impôts communaux, dont nous avons seuls la maîtrise, qui n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années seront maintenus aux taux actuels, pour vous aider, dans la limite de nos moyens, à maîtriser votre budget.

... J'aurai également une pensée pour toutes les associations qui œuvrent pour proposer toujours plus d'activités, toujours plus de lien social et les bénévoles de ces mêmes associations qui s'investissent sans compter.

... Enfin, je continuerai à défendre la place de la commune au sein de la communauté de communes Rives de Moselle, pour que la voix d'Argancy compte et soit entendue dans l'intérêt de nos projets futurs . »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire



■ Concert du nouvel an

L'orchestre d'Harmonie Intercommunal « Vent d'est » a porté loin son regard vers l'ouest en nous transportant en bateau vers les grandes plaines américaines. Un petit clin d'oeil au cinéma avec Pirates des Caraïbes a enchanté le public qui n'a pas regretté le voyage !

Après avoir applaudi ce concert fort apprécié, chacun a été invité à partager la traditionnelle galette des rois, en ce jour d'Épiphanie.



■ Galette des rois

Le super Roi d'Argancy

Une galette garnie d'une fève spéciale permettait, cette année, de gagner à la fois le titre de **super Roi** et un cadeau.

Malheureusement, personne ne s'est manifesté laissant tout un chacun réfléchir sur ce que cette fève avait bien pu devenir !

Le titre de **super Roi** est donc remis en jeu.

Rendez-vous l'année prochaine !



■ Un peu d'histoire

Fête de la lumière

Noël commémore la naissance de Jésus. A l'origine, il existait des festivités païennes marquant le solstice d'hiver (22 décembre). Cette nuit, la plus longue de l'année, annonce le rallongement des jours et symbolise la renaissance du soleil. La fête chrétienne a été positionnée à cette période, dans le but de remplacer ces fêtes et d'associer la naissance du Christ à la notion de lumière croissante, lumière divine.

La célébration de la lumière se prolonge après le 25 décembre pendant 12 jours et prend fin le 6 janvier. On célèbre alors l'Épiphanie, la manifestation de la Lumière. Par sa forme ronde et sa couleur dorée, la galette symbolise le soleil ...

Et les rois dans tout ça ?

Dans la tradition populaire, une fève est cachée dans un gâteau et celui qui la trouve devient le roi de la journée. Cette pratique vient des Romains qui fêtaient les Saturnales : pendant 7 jours, l'autorité des maîtres sur les esclaves était suspendue et ces derniers avaient le droit d'agir et de parler sans contraintes. On offrait de petits présents et des figurines étaient accrochées au seuil des maisons.

Vivre à Argancy

■ Présentation des voeux en maison de retraite

En ces périodes festives, il est apparu important à la Municipalité, par le biais de membres du C.C.A.S, d'aller porter un peu de chaleur aux personnes d'Argancy-Olgy-Rugy résidant en maison de retraite.

Devant ces moments forts passés avec elles et leurs mines réjouies lors de la remise de leurs colis de Noël, nous avons pris conscience de l'importance de ces visites et de la joie procurée de part et d'autre.

Alors vous aussi, chers lecteurs, si vous avez été voisins, copains, amis, un petit coup de fil, une visite, une petite lettre. Pensez-y !



Mme Marcialis - Vantoux



Mme Koenig - Ennery



Mme Scharbach - Ennery



Mme Henry - Maizières-Lès-Metz



Mme Rozaire - Moyeuvre

« Ne regrettons pas le passé, ne nous préoccupons pas de l'avenir : le sage vit dans le présent. »
Viramakarita



Mme Lallement - Vigy



Mme Hugy - Charleville sous bois.

Une visite a également été faite à Mme Richon à Marange-Silvange.

Seules les photos des personnes étant en capacité de donner leur accord, sont publiées.

■ Troc aux plantes et marché fermier

Dimanche 26 avril 2015



La municipalité en partenariat avec le jury des maisons fleuries organise dimanche 26 avril 2015 à la salle des fêtes, un troc aux plantes doublé d'un marché fermier.

Le temps est venu de diviser, de replanter de préparer son jardin pour la belle saison. Le troc aux plantes permet les échanges. Si vous n'avez rien à échanger ou à donner, vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix, sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardin.



En parallèle, vous découvrirez des produits du terroir : confitures, farines, produits bio, saucissons, terrines, escargots, décors de jardin ...

Devant la salle des fêtes, Antoinette et son équipe feront griller les porcelets que vous aurez la possibilité de déguster en assiette avec accompagnement.

Buvette et pâtisseries tout au long de la journée.

L'entrée est gratuite.

■ Maisons fleuries

Chaque année, la commune récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison contribuent à embellir nos villages. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées. L'objectif est d'inciter les habitants à participer à l'amélioration de notre cadre de vie et à favoriser les échanges entre voisins.

Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.

La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants.

Les maisons retenues sont celles dont le fleurissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste. Les décisions du jury ne peuvent pas être remises en cause.

Chaque personne retenue par le jury sera récompensée par la remise d'un prix, accompagné de la photo de sa maison fleurie.



Exemple de massif composé de lavande, nepeta, rose et gaura.



Pensez aux plantes oubliés

L'harmonie générale se dégageant des arrangements et l'entretien tout au long de l'année sont retenus.

Dans un souci écologique, il serait intéressant de réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées, tel que : la gaura, la camomille dorée, la verveine, la nepeta, le diascia, le cosmos, le lobélia, l'agapanthe, l'hémérocale. Ces variétés nécessitent peu ou pas d'arrosage.

■ Visite des jardins en lorraine : jeudi 18 juin 2015

Jardin botanique de Gondremér Entre terre et eau

Jardin remarquable en pleine forêt vosgienne, niché au creux d'un vallon. Mises en scène autour d'un étang, 4000 plantes différentes venues de diverses régions montagneuses du globe s'y déploient. Exceptionnels ensembles de rhododendrons, azalées, kalmias, érables japonais classés : «collections nationales par le Conservatoire National des collections végétales spécialisées». En juin, le thème est «ils sont fous ces kalmias».



Autrey : Jardin de l'abbaye Notre dame Pour les amateurs de jardins et d'architecture religieuse



Alors que ce lieu historique semblait condamné à vivoter, la communauté catholique des Béatitudes arrivée en 1982 entreprit l'aménagement du parc de 4 ha.

Les jardins de l'abbaye comprennent 16 espaces représentant à petite échelle un éventail de jardins : jardin à la française dans la cour d'honneur, jardin de curé, jardin des simples, jardin d'hydrangeas, jardin à l'anglaise parcouru de cours d'eau, plantes de terre acide, jardin de bruyère, jardin jaune, allées de graminées, roseraie...

L'église abbatiale pourra être visitée.

La municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 30 € par personne.

Pour s'inscrire :

- Marie-Thérèse Perrin : 03 87 77 85 36
- Liliane Zannol : 03 87 77 84 13

En septembre, visite guidée du jardin des Traces à Uckange

Créer un jardin sur une friche industrielle paraissait un défi impossible à relever.

Planté en terrain hostile, le jardin des Traces est construit en volume, créant des atmosphères et des ambiances particulières. Traversé par un chemin futuriste, ce jardin à thèmes est un lieu de promenade dédié à la mémoire ouvrière.

Nous vous proposons une visite guidée du jardin des Traces et du haut-fourneau U4 en nocturne, un vendredi de septembre.

Le déplacement se fera en co-voiturage.

Inscription auprès de Marie-Thérèse Perrin et Liliane Zannol.



Messages de bienvenue le 15 mars 2015 à la salle des fêtes

- Aux 33 nouveaux foyers venus s'installer dans notre commune, 17 à Argancy, 9 à Olgy et 7 à Rugy



Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal

«... Au nom de l'ensemble de la Municipalité, je vous souhaite la bienvenue, vous encourage à participer aux activités offertes et à pleinement réussir votre intégration dans notre commune. Choisir d'habiter un village, c'est aussi pouvoir démontrer son refus de l'anonymat, privilégier les valeurs de bien-être, d'échanges et d'écoute... »

Chaque nouvelle famille a reçu une pochette attractive concernant la commune.

- Aux 11 nouveau-nés en 2014 : 2 à Argancy et 9 à Olgy



Soren TURRA	né le 4 février
Lola PORTIER	née le 18 février
Inès WEBER	née le 1 ^{er} avril
Eléa SABBIONEDA	née le 8 avril
Lilly PARADEIS	née le 5 juin
Abigail PAULY	née le 9 août
Ethan MARCHAL	né le 24 août
Joachim TRIBET	né le 28 août
Anthime PEIFFER	né le 27 septembre
Mila HUGEL	née le 19 octobre
Adriano D'ORAZIO DA ROCHA	né le 19 novembre

La Municipalité a offert à tous ces bébés, une jolie carte de félicitations accompagnée d'un chèque de 55 €.

Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal :

«... L'avenir du village est certes représenté par les nouveaux arrivants mais l'avenir tout court, ce sont les nouveau-nés, la plus belle preuve d'espoir, de confiance... ».

■ Bon cru 2014 !

38 primés par le jury des maisons fleuries



Extraits du discours de Jean-Paul VETZEL

« ... Que serait un village sans fleurs ?
Je suis très fier et très heureux de remercier et de féliciter tous les participants. En effet, ce sont votre implication, votre patience et vos talents qui vous ont permis d'embellir les rues de notre commune et obtenir une distinction méritée ...

Marcel Proust a écrit « Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries. »

... Je tiens donc, au nom de la Municipalité, à vous remercier pour les instants de plaisir que vous nous avez donnés et que vous nous donnerez encore, j'en suis sûr, les années à venir ... »

- 27 familles ont reçu un prix de 30 € sous forme de bon d'achat dans une jardinerie locale
- 11 familles ont reçu un prix d'encouragement de 20 €, également sous forme de bon d'achat.

"La créativité est une fleur qui s'épanouit dans les encouragements mais que le découragement, souvent, empêche d'éclore".

Alex F. Osborn

Pour clôturer cette manifestation dont il a souligné la convivialité, M. Jean-Paul Vetzels, maire, a invité toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Photos des réalisations des primés



■ Le marchand de sable

Vendredi 19 décembre 2014, le marchand de sable a fait une étape à la bibliothèque d'Argancy. Ce spectacle présenté par la troupe NIHILO NIHIL a été offert par le conseil général de la Moselle dans le cadre des Noëls de Moselle.



La bibliothèque reste ouverte pendant les vacances scolaires de Pâques.

■ Prochaines animations

Les petites histoires de Dominique

Mercredi 1^{er} avril à 16 heures
Mercredi 20 mai à 16 heures
Mercredi 17 juin à 16 heures

Cercle de Lecture 20h00 animé par Liliane

Jeudi 2 avril 2015
Jeudi 7 mai 2015
Jeudi 11 juin 2015

Mardi du livre 20h00 animé par Yolande

Mardi 14 avril 2015
Mardi 12 mai 2015
Mardi 16 juin 2015

Au printemps : balade contée

Vendredi 19 juin 2015, ne ratez pas la balade contée, reliant les communes d'Ay-sur-Moselle, Ennery et Tremery, par la piste cyclable. Elle se clôturera par une soirée conte, animée par Paul Fauconnier, à Argancy.



■ Remise des diplômes de ski à l'école maternelle

Prolongement du temps de l'école ce vendredi après-midi ; les élèves avaient convié leur famille, le maire et les moniteurs de ski à une agréable manifestation dans leurs locaux : la remise de leur diplôme de ski.

Un cycle de travail à raison d'une séance par semaine au Snowhall d'Amnéville leur a permis, non seulement de découvrir, mais également d'acquérir quelques bases de cette activité physique dans d'excellentes conditions.

Intimidés mais néanmoins très fiers devant leurs proches, les élèves ont d'abord assisté à une projection relatant leurs exploits avant de recevoir leur diplôme des mains de leurs moniteurs et de leur maîtresse. Un petit discours a relaté ces moments très particuliers dans leur vie d'élève en insistant sur les progrès réalisés mais surtout sur l'engagement de tous.

C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école, depuis l'ouverture du Snowhall, d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité inhabituelle dans notre région mais pédagogiquement d'une grande richesse.

Le financement conjoint commune, coopérative de classe et participation des parents a permis la mise en place de cette opération.

Tous les élèves se sont retrouvés pour un sympathique moment convivial autour d'un goûter offert par la Municipalité.



■ Le casse tête d'Alice

Afin de compléter le travail entrepris en classe, tous les élèves de l'école maternelle ainsi que ceux du Cours Préparatoire et du Cours Elémentaire 1ère année ont partagé un moment instructif en assistant à un spectacle intitulé « Le Casse tête d'Alice » présenté par la Compagnie Planète Mômes.

Cette représentation était centrée sur le corps, les cinq sens et le vivant.



Groupe scolaire

■ Marché de Noël



Vif succès pour le marché de Noël

■ Galette des rois à la maternelle



Périscolaire

■ Centres aérés

Vacances de printemps

- du 13 au 17 avril

Vacances d'été

- du 6 au 24 juillet
- du 3 au 14 août

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser directement au périscolaire : 03 87 77 72 50.

Nous recherchons des animateurs ayant le BAFa ou étant en cours de formation pour ces périodes.

■ Activités d'avril à juin 2015

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h15 16h30	Grands	Pétanque	Atelier créatif	Multisports	Jeux
	Petits	Cuisine	Bibliothèque	Danse	
		Jeux de découverte	Multisports	Atelier créatif	Découverte nature
Goûter de 16h30 à 16h50					
16h50 17h30		Bricolage	Jeux	Jeux de société	Nouveau jeu
	Petits	Atelier créatif	Jeux de société	Eveil des sens	
17h30 18h30	Grand Petits	Ateliers permanents : bibliothèque, jeu, dessin, modelage ...			



■ Budget 2015, - 68 % !

Une telle diminution n'a pas manqué de faire réagir les deux syndicats de parents d'élèves qui ont voté contre ce budget 2015, en demandant des explications sur cette importante baisse de dotation au conseil général de la Moselle, direction de l'éducation.

Devant son intransigeance et n'ayant pas trouvé l'écoute suffisante, les syndicats précités, ont jugé nécessaire d'alerter les élus des communes concernées par ce collège, à savoir : Argancy, Semécourt, Hauconcourt, Ennery, Fèves et Maizières-lès-Metz, en sollicitant un rendez-vous commun, lequel a eu lieu en mairie d'Argancy, le 4 février 2015 pour leur exposer le problème rencontré et obtenir leur appui auprès du Conseil Général.

Pour bien connaître le sujet des baisses de dotation, l'ensemble des représentants des Municipalités, après débat, ont décidé de faire un courrier commun au Conseil Général.

La bonne marche du collège, la prise en charge de l'éducation de nos enfants et leur vie au sein du collège sont en jeu.

Le conseil général a la charge des collèges mais que finance-t-il exactement ?

- La construction, la reconstruction, l'extention, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.
- Les transports scolaires.
- La restauration scolaire.
- Le recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service.
- L'organisation d'activités éducatives, sportives et culturelles.

Leur avenir, c'est l'affaire de tous, élus comme parents d'élèves.



■ Le Principal du collège fait le bilan des actions menées

Sur invitation de M. Jacky Zanardo, Principal, une réunion a eu lieu le 5 mars 2015, à laquelle participaient, Jean-Paul Vetzal, maire, Jocelyne Emmendoerffer, 1^{ère} adjointe et membre du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du collège (SICG), Marie-Thérèse Perrin, 4^{ème} adjointe ainsi que les représentants des autres communes concernées par le Collège (Ennery, Fèves, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Semécourt).

Cette réunion qui a débuté par la visite du collège, a été suivie d'une présentation du bilan des actions menées grâce aux dotations du SICG, et d'un tour de table fort constructif.

Pour clore cette réunion, un repas confectionné par les élèves SEGPA. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) en cuisine pédagogique a été servi aux participants.

Merci à M. Zanardo, pour cette belle initiative, à ses proches collaborateurs qui ont pu répondre, aux nombreuses questions posées, et aux jeunes élèves de la section SEGPA pour la démonstration de leurs capacités dans leur spécificité.



■ La lutte contre les inondations passe par la rénovation des cours d'eau

Suite au constat de risques accrus d'inondations, de l'érosion des sols et de l'altération de l'état écologique des cours d'eau, 7 communes (Charly, Malroy, Chailly, Sanry, Chieulles, Antilly et Argancy) se sont regroupées au sein d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique afin de procéder à la renaturation des bassins versants traversant leurs bans.

Les travaux qui sont en cours depuis mi-2014 concernent les ruisseaux de Malroy et d'Argancy ainsi que la Bévotte.

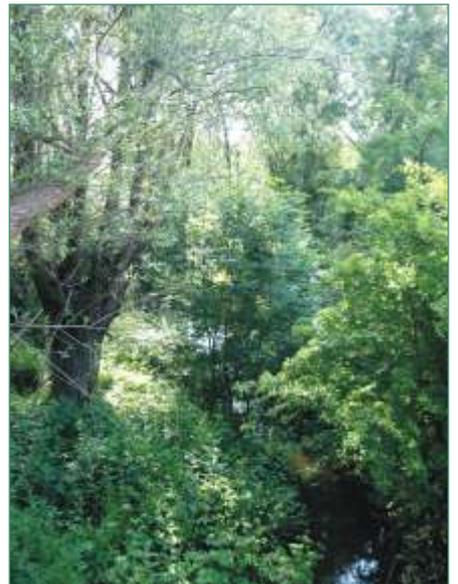
La nature de ces travaux est multiple, en voici quelques exemples :

- gestion de la flore comme coupe ou arrachage par engin mécanique d'arbres et de haies,
- enlèvement des embâcles c'est-à-dire tout objet solide empêchant le bon ruissellement (arbre tombé dans le lit)
- actions de lutte contre le piétinement des berges par les bovins par la mise en place de clôtures, de pompes-à-nez et de gués
- action de plantation afin de consolider les berges et créer des zones d'ombres pour limiter la prolifération de certaines plantes aquatiques
- création de zones d'expansion des crues : il s'agit de réservoirs permettant d'accumuler ponctuellement une partie des eaux en cas de fortes pluies.

Ces actions permettront donc l'amélioration du ruissellement afin d'éviter le plus possible les inondations mais aussi le phénomène d'eutrophisation (détérioration de l'écosystème due en partie aux engrais chimiques). Un plan d'entretien pluriannuel devra se mettre en place afin de pérenniser ces actions.

Gageons que dans un avenir proche, nous verrons réapparaître certains poissons disparus de nos cours d'eau depuis longtemps !

Avant



Après



■ Concours

de la plus belle crotte de chien !

L'info qui a circulé à Retournac (43) n'est pas passée inaperçue.

Le maire a décidé de lancer un concours de la plus belle crotte de chien. Un brin humoristique, l'initiative n'a rien de drôle aux yeux du premier magistrat de la commune.

Il en a ras-le-bol de voir des déjections canines sur les trottoirs, et il veut mettre les propriétaires de chiens face à leurs responsabilités ...

Ne souriez-pas, cette initiative pourrait très bien s'appliquer à Argancy-Olgy-Rugy !

Eh oui, beaucoup d'entre vous, sont exaspérés par l'incorrection de certains propriétaires de chiens qui laissent leurs chers animaux faire leurs déjections sur les espaces verts, les trottoirs, les places, etc... et n'hésitent pas à venir interpeller la Mairie, pour trouver des solutions alors même que des toutounets ont été installés dans nos trois villages, à divers endroits signalés dans ARGANCY INFORMATIONS PRATIQUES 2015.

Alors OUI, devant cette incorrection, ce n'est certes pas un concours qui va être lancé mais, tout simplement, l'application par la Police Municipale, de l'arrêté du 1.3.2012, reproduit ci-dessous.

Si dans un premier temps, le dialogue et la prévention prévaudront, il n'en sera pas de même en cas d'infraction renouvelée.



Un village propre, c'est l'affaire de tous !

■ Arrêté municipal

Article 1^{er} : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Les agents de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée, chacun pour ce qui le concerne, à M. le Préfet de la Moselle et aux agents de la Police Municipale.

Le présent arrêté sera publié suivant les usages en vigueur dans la commune.

Fait à Argancy, le 1^{er} mars 2012
Le Maire d'ARGANCY
Patrick Rozaire

Contravention de 1^{ère} classe = 35 €



■ Rappel des règles de circulation aux étangs

Avec l'arrivée des beaux jours en ce début de printemps, vous allez être nombreux à profiter des aménagements réalisés aux étangs par la commune. Cette zone de détente, à l'écart de toute nuisance, est un privilège dont le village peut se vanter.

Toutefois, la cohabitation en ces lieux n'est pas toujours facile entre les personnes ne partageant pas les mêmes passions et les mêmes attentes. D'un côté, les pêcheurs réclament calme et tranquillité, tandis que les familles désirent profiter pleinement de ces espaces et à cela rajoutons les cavaliers qui promènent leurs montures.

Malheureusement, des incivilités sont régulièrement signalées à la Police Municipale. Je vous rappelle que la municipalité a placé un panneau à l'entrée de ces étangs sur lequel y sont inscrites vos obligations lorsque vous pénétrez dans cette zone.

La règle primordiale est de stationner votre véhicule à l'extérieur, sur le parking de la salle des fêtes ou près du terrain de base-ball (si vous n'êtes pas détenteur d'une carte de pêche d'une des associations exploitant un étang ou d'un badge délivré par la municipalité). **Les scooters sont soumis aux mêmes règles de circulation que les voitures et camionnettes. La circulation des motos cross et quads est interdite.** En aucun cas, les étangs ne doivent être considérés comme un circuit. Il en va de la sécurité de tous !

Le second problème récurrent concerne les chiens non tenus en laisse. Vous pensez bien faire en le laissant se défouler aux étangs. Vous restez persuadés que votre animal est le plus gentil des chiens. Mais il peut avoir des réactions imprévisibles (par peur, par réflexe...) et blesser quelqu'un.

Après plusieurs campagnes de prévention et d'avertissement, la Police Municipale sanctionnera les contrevenants pour que toutes les personnes profitent pleinement des étangs pendant toute la saison.

Frédéric Allary
Brigadier chef principal



Ce panneau d'information situé à l'entrée de la zone des étangs est visible de tous !

■ Formation aux premiers secours

PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1)

Une ou deux sessions de formation PSC1, en fonction du nombre d'inscrits, se dérouleront au printemps, courant mai-juin, sur une journée (durée de la formation : 8h), à Argancy dans les locaux mis à disposition par la commune.

La municipalité finance intégralement (60 € par personne) cette formation dispensée par la Croix Rouge.

Les personnes désireuses de participer à une telle formation peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'à la fin du mois d'avril.





■ Cambriolages d'octobre 2014

Suite à l'arrestation des cambrioleurs à Rugsy, la Gendarmerie départementale a adressé, par un courrier au maire d'Argancy reproduit ci-contre, ses félicitations au service de police municipal, ainsi qu'à la brigade de gendarmerie de Vigy.

■ Prévention des cambriolages

La gendarmerie propose deux réunions d'information sur la prévention des cambriolages.

- **Jeudi 16 avril 2015 à 20h, salle des fêtes d'Argancy**
- **Vendredi 24 avril 2015, 20h salle de la Mairie à Rugsy**

■ L'Etat recense les « Malgré-nous »

L'injustice de l'Histoire

Dans le cadre des cérémonies patriotiques du 8 mai, le ministère de la Défense établit un état récapitulatif des ressortissants « Malgré-nous » qui ont déserté l'armée allemande pour rejoindre les Forces Françaises de l'Intérieur ou les Forces Françaises Libres.

Merci d'apporter votre contribution en contactant :

- la mairie qui transmettra
- les services de l'ONAC

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

5 rue de la Citadelle

57000 Metz

Tél : 03 87 17 96 71

www.onac-vg.fr

Le destin funeste des Malgré-nous

A la signature de l'armistice en juin 1940, l'Alsace et la Moselle restèrent juridiquement françaises, tout en faisant partie de la zone occupée et annexée par l'Allemagne.

En 1942, l'armée allemande saignée à blanc sur le front de l'est, enrôla de force 100 000 alsaciens et 30 000 mosellans.

La majorité des Malgré-nous fut envoyée sur le front russe. Faits prisonniers par l'armée soviétique durant la débâcle allemande, ils furent internés dans des camps jusqu'à la libération en 1945. 20 000 d'entre-eux moururent derrière les barbelés communistes.

Certains réussirent à désertier et se rendirent à l'armée rouge pensant pouvoir rejoindre, en tant que français, le général de Gaulle. Les soviétiques n'ayant pas connaissance du drame de ces soldats, les considérèrent comme déserteurs ou espions et les fusillèrent.

Sur le front occidental, d'autres Malgré-nous rejoignirent de la même façon l'armée américaine. Victimes eux aussi de méprise, ils furent emprisonnés avec les prisonniers allemands.

Une fois la guerre terminée, les Malgré-nous ont été considérés par certains comme des traîtres ou des sympathisants nazis et beaucoup d'entre eux subirent l'épuration.

L'Alsace et la Moselle ont fourni 1% du contingent de l'armée allemande. 30% de ces soldats ne sont pas revenus, 30 000 ont été blessés et 10 000 sont restés invalides.



■ Sécurité routière

Moins de vitesse - plus de sanctions, serez-vous de bons élèves ?

Face à l'augmentation des morts sur la route, le ministère de l'Intérieur propose 26 nouvelles mesures pour améliorer la sécurité routière.

Sensibiliser, prévenir et former

- 1- Conduite accompagnée dès 15 ans pour passer son permis dès 17 ans et demi.
- 2- Sécurité routière au programme en classe de seconde.
- 3- Sensibilisation aux risques liés à la consommation de stupéfiants et à la pratique du téléphone portable au volant.
- 4- Création du site Internet du Conseil National de la Sécurité Routière.
- 5- Mise en place d'une information complète sur Internet sur la sécurité routière.
- 6- Baisse du taux légal d'alcoolémie de 0,5g/l à 0,2g/l pour les conducteurs novices.
- 7- Renforcement des contrôles des exploitants de débits de boissons ouverts la nuit.
- 8- Formation de tous les médecins agréés au dépistage précoce des problèmes d'alcool et de stupéfiants.

Protéger les plus vulnérables

- 9- Interdire le stationnement 5 mètres avant les passages piétons (sauf pour les 2 roues).
- 10- Permettre aux maires d'abaisser la vitesse dans de grandes parties de leurs agglomérations.
- 11- Renforcer les sanctions pour les stationnements sur les passages piétons, les trottoirs, les pistes cyclables ...
- 12- Installer des radars feux rouges avec contrôle de vitesse.
- 13- Uniformiser le format des plaques d'immatriculation des deux roues motorisées.
- 14- Obliger les conducteurs de deux roues motorisées à porter un gilet de sécurité en cas d'arrêt d'urgence.
- 15- Généraliser l'utilisation de supports de panneaux de signalisation ne nécessitant pas de glissière de sécurité afin de protéger les 2 roues.



Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des 18-25 ans.

En 2014, +3,7% des personnes ont été tuées et +2,5% ont été blessées sur les routes de France par rapport à 2013.



Lutter contre les infractions

- 16- Moderniser le parc de 4200 radars.
- 17- Déployer des radars double face plus efficaces.
- 18- Exiger lors de la demande de carte grise, la désignation d'une personne titulaire du permis correspondant au véhicule à immatriculer. Elle sera responsable, en cas d'infraction, à défaut d'identification du conducteur de l'infraction.
- 19- Lutter contre le défaut d'assurance, en croisant les fichiers d'immatriculations et d'assurances.
- 20- Réduire de 90 à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur certaines routes.
- 21- Expérimenter la technique du double prélèvement salivaire pour dépister l'usage de stupéfiants.
- 22- Interdire les casques, écouteurs et oreillettes pour les conducteurs.
- 23- Préciser la réglementation sur le surteintage des vitres avant des voitures.

Améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures

- 24- Réduire le risque de contresens sur l'autoroute avec l'installation de panneaux sens interdit sur les accès.
- 25- Soutenir les démarches européennes sur l'installation d'enregistreurs de données de la route (EDR) dans les véhicules pour connaître les mécanismes d'accident.
- 26- Soutenir les collectivités locales dans leur démarche d'amélioration de la sécurité routière.

■ Détecteurs de fumée

A partir du 8 mars 2015, tous les logements doivent être équipés d'un détecteur de fumée

Tout le monde est concerné

- Toutes les habitations sont concernées par cette nouvelle obligation : résidences principales, secondaires, immeubles collectifs, maisons particulières, logements vides ou occupés .
- La loi n'impose l'installation que d'un seul détecteur de fumée par logement. Sauf dans les logements à plusieurs niveaux (duplex, maisons) où il en faut un par étage.
- C'est au propriétaire du logement qu'il incombe d'installer le détecteur de fumée, qu'il soit bailleur ou propriétaire-occupant.
- Dans les logements locatifs, c'est au propriétaire d'installer l'appareil à ses frais. Il peut également demander au locataire de le faire contre remboursement.
- Si l'obligation d'installation incombe au bailleur, en revanche, c'est le locataire qui doit veiller à l'entretien de l'appareil (changement des piles par exemple).

Attention à la conformité de l'appareil

- Le détecteur de fumée doit nécessairement détecter l'incendie dès l'émission des premières fumées ; et émettre un signal sonore assez puissant pour réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu.
- Le détecteur de fumée doit comporter la mention CE et doit respecter la norme NF EN 14604, norme qui doit être vérifiée par un laboratoire agréé.

Attention au démarchage abusif

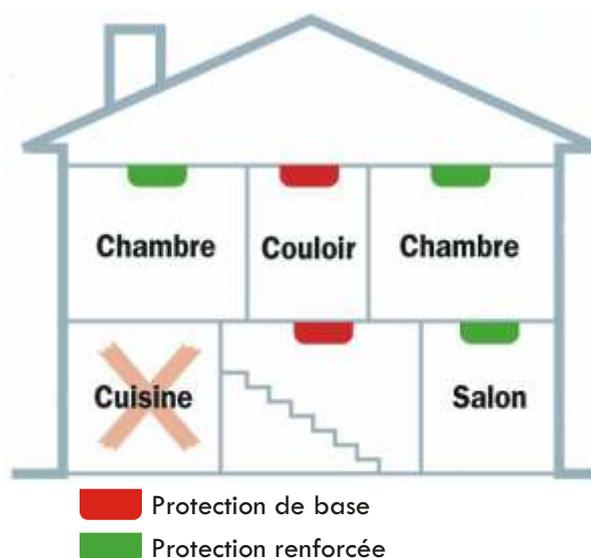
Des personnes peuvent vous contacter afin de réaliser chez vous **une visite de contrôle** de votre détecteur de fumée en vous affirmant que cette visite est obligatoire. **C'est faux ! La loi ne prévoit aucun contrôle de ce type.**

La vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur de fumée n'est imposée qu'au moment de la mise en location du logement, lors de l'état des lieux.



Où faut-il le placer ?

Le détecteur de fumée doit de préférence être installé dans les couloirs ou le palier desservant les chambres. Il doit être fixé le plus haut possible, de préférence au centre du plafond. Il doit être éloigné de la cuisine ou de la salle de bains (lieux sources de vapeurs).



Du côté des assurances

- Une fois l'installation effectuée, une attestation de détecteur de fumée doit être transmise à l'assureur qui garantit les dommages d'incendie.

La loi prévoit que l'occupant du logement peut négocier avec son assureur une minoration de sa prime d'assurance incendie s'il installe un appareil conforme aux normes.

Les propriétaires-bailleurs sont tenus au respect de la loi et leur responsabilité pénale pourrait être engagée pour les dommages matériels et surtout corporels causés par un incendie dans un logement dépourvu de détecteur de fumée.

Si un incendie survient, la compagnie d'assurance ne peut pas s'exonérer de son obligation de prise en charge des dégâts en prétextant l'absence de détecteur de fumée.

■ Crèche intercommunale

La Commune d'ARGANCY-OLGY-RUGY dispose de 2 berceaux au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite) à TREMERY.

Ouverte depuis le 2 août 2010, cette crèche, dirigée par Sandra Corvacho, infirmière puéricultrice, accueille essentiellement les enfants (à partir de 10 semaines), de P.S.A. et des communes partenaires, dont nous faisons partie.

L'ensemble du personnel d'encadrement répond aux exigences du conseil général de la Moselle, service de la Protection Maternelle et Infantile.

Depuis la signature de notre partenariat, ce ne sont pas moins de 9 familles d'Argancy-Olgy-Rugy, qui utilisent de manière régulière les services de la crèche dont la part communale s'élève à 3 300.00 € par berceau et par an.



A titre informel, dans la section des « MOUSSES » (enfants âgés de 10 semaines à 12 mois) et des « MOUSSAILLONS » (enfants âgés de 12 à 18 mois), la prise en charge quotidienne des enfants est fonction de leurs besoins et est basée sur leur propre rythme, plus particulièrement pour les repas et le sommeil.

Renseignements et inscriptions

- multi-accueil.crf@orange.fr
- Tél : 03 82 87 40 12 00
- www.cias-rivedroite.fr

■ Ecole Intercommunale de musique et de danse

L'école cherche des bénévoles

L'école Intercommunale de musique et de danse est une structure associative et non municipale. Elle dispose de locaux appartenant à 6 communes (Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy, et Trémery). Ces 6 communes participent également au financement de l'association par le biais de subventions mais aussi par l'aide qu'elles apportent aux familles sous forme de chèque loisirs, ou de bons associatifs.

L'école est gérée par des bénévoles et c'est pourquoi, chaque année, il est fait appel à candidature afin d'en assurer le bon fonctionnement avec un conseil d'administration de parents bénévoles.

L'association a besoin d'aide notamment, dans la photographie, l'informatique, la rédaction de textes pour les différents bulletins municipaux, ou encore le bricolage lors d'organisation de manifestations.

Renseignements
M. MENG : 06 82 26 26 09

Ecole intercommunale de
Musique et de Danse
8 rue du Château
57365 Ennery
Tél : 03 87 71 89 20



■ Horaires d'ouverture des déchetteries

Horaires d'été : du 28 mars au 24 octobre 2015

Ennery

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h-18h
Mardi	9h-12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h-18h
Jeudi	9h-12h	Fermée
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-18h	



Maizières-lès-Metz

	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h-18h
Mercredi	9h-12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-18h	



■ SIVT : dessine-moi un blason

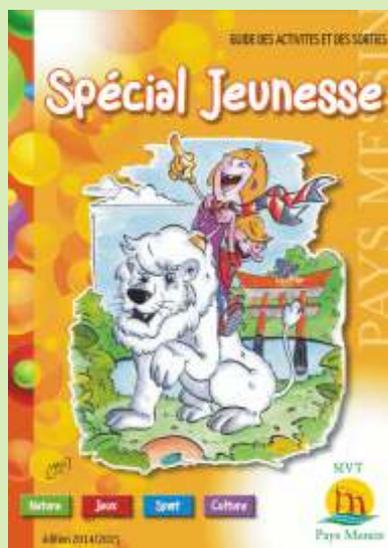
Après avoir présenté les transports, les personnages légendaires, les édifices remarquables de nos communes, les costumes traditionnels, le syndicat a invité les enfants à réfléchir sur l'identité du territoire du Pays Messin.

Chaque commune possède déjà un blason, et le Pays Messin quel blason pourrait-il avoir ?

Les éléments présentés sur les blasons répondent à des règles précises de l'héraldique, que ce soit au niveau du choix des couleurs ou encore des signes. L'inspiration varie et l'on a recours très souvent à l'image du saint patron, à la silhouette d'un monument historique ou encore à l'activité économique dominante.

Les enfants l'ont bien compris en réalisant leur dessin. Les éléments les plus représentés ont été le Graouilly, le FC METZ, la porte des allemands, la vigne ou encore le centre Pompidou.

325 dessins ont été réceptionnés cette année, contre 169 en 2013 et 20 écoles ont participé à cette édition.



Guide découverte spécial « jeunesse »

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique s'investit pour développer le tourisme local. Dans cet objectif, il publie régulièrement des guides « découverte » que vous pourrez consulter sur son site et disponibles en mairie.

Aujourd'hui, en ligne avec le concours « Imagine un Blason », destiné aux enfants, le SIVT présente son guide « Spécial Jeunesse » où sont répertoriées de nombreuses activités, qu'elles soient consacrées à la nature, aux jeux, ou qu'elles concernent le sport et la culture.

Madame Pierrette Goussier Argancy le 01.01.2015
14 rue de Paris
57640 ARGANCY

Bonne nuit à tous pour l'année 2015!

Bonne nuit, Mesdames, Messieurs
les adjoints et conseillers -

En lisant le dernier "Argancy Cap 2020",
j'ai été agréablement surprise:

la municipalité a entendu l'appel
de Marie Dominique des missionnaires
de l'amour de Jésus et y a répondu
positivement.

Issue d'une vieille famille d'Argancy
(dit 1600) j'ai pu voir sur un clin d'œil à
Madame de Argancy: fondatrice de
la Communauté des Sœurs de St^e Chrienne
Argancy lui doit d'avoir été la
première commune de France à être
dotée d'une école maternelle appelée
à l'époque: l'école.

avec Madame de Argancy; les jeunes
filles du village ont appris à coudre

à s'occuper d'une maisonnée ce qui était
très utile à l'époque -

Elle venait aussi en aide aux pauvres
et aux orphelins du village -

Aujourd'hui: père Dominique marche
donc dans les pas de cette religieuse:
ancienne châtelaine au grand cœur -
un grand merci à tous; à une époque
d'individualisme et d'indifférence règnent
cela rassure un peu -

Veillez agréer, s'il vous plaît Monsieur
le Maire; Mesdames et Messieurs les
adjoints et conseillers, l'expression de
mes sentiments les plus respectueux.

Pierrette

Le recensement de la population d'Olgy m'a permis de
rencontrer de nombreuses personnes que je ne connaissais
pas, bien que j'habite la commune depuis 27 ans.
Grâce à votre participation et réactivité, ensemble, nous
avons réalisé le programme à 100%, dans le délai fixé
par l'INSEE.

Merci à tous et rendez-vous dans 5 ans.

Jean Claude HALLER
Agent recenseur

En bref

L'AFAD de Moselle fête ses 70 ans

Depuis 70 ans, l'AFAD (Association Familiale d'Aide à
Domicile de Moselle) intervient auprès des familles, des
personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser
leur maintien à domicile dans de bonnes conditions.

En 2013, à Argancy, 1231 heures ont été réalisées auprès
de 9 familles ou personnes âgées.

Aide à domicile

Garde d'enfants

Accompagnement dans les situations difficiles

Soins infirmiers

Téléassistance

Soutien Alzheimer

www.afad.fr - Tél: 03 82 53 33 82

Aides aux personnes âgées ou en situation de handicap

Portage des repas à domicile

AGE SOLUTIONS

21A boulevard Bellevue

57310 GUENANGE

Tél: 03 82 82 10 12

Location et vente de matériel médical

LORMEDICAL

21B boulevard Bellevue

57310 GUENANGE

Tél: 03 82 83 01 34

Naissances

Adriano D'ORAZIO DA ROCHA né le 19 novembre 2014
Valentin LAUBUT né le 4 mars 2015

Mariage

François TRITZ et Amélie EGGRICKX
mariés le 28 février 2015

Décès

Marcel FROELIGER décédé le 16 janvier 2015



Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la Municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Recensement

Le recensement de la population d'Argancy-Olgy-Rugy s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2015.

La Municipalité tient à remercier toute la population pour l'excellent accueil réservé à nos trois agents recenseurs.

- M. Jean-Claude HALLER,
- Mme Kathia SCHMITT DE REUWE,
- Mme Fabienne VECRIN.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Stop infos.....

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission « information », propose aux personnes qui le désirent, une page « expression libre » dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Il est bien dommage de constater que cette rubrique n'est que très rarement alimentée par des réflexions ou suggestions de nos concitoyens ! A méditer, chers lecteurs !

Manifestations du trimestre

Avril

1	Heure du conte	Bibliothèque
2	Cercle de lecture	Bibliothèque
11	Ouverture de l'école de Voile Argancy / Strasbourg	CYVM Bootleggers
12	Argancy / Metz	Bootleggers
14	Mardi du livre	Bibliothèque
19	Régate « Lorraine Nautisme » Argancy/Lunéville	CYVM Bootleggers
26	« Les voiles de Metz-Olgy » Argancy 2 / Metz 2	CYVM Bootleggers

Mai

1	Marche et repas Portes ouvertes Ecole de voile	Inter association CYVM
3	Régate du club	CYVM
7	Cercle de lecture	Bibliothèque
8	Armistice 1945 Tournoi ORION	Municipalité Argancy Pétanque
9	Argancy/Metz	Bootleggers
12	Mardi du livre	Bibliothèque
17	Régate de club Argancy 2 / Nancy	CYVM Bootleggers
19	Championnat des Aînés	Argancy Pétanque
20	Heure du conte	Bibliothèque
23	Argancy 2 / Colmar	Bootleggers
24	Argancy / Valenciennes	Bootleggers
24	Fête de Rugby	Rugy Loisirs
31	Régate de Club	CYVM

Juin

5	Tournoi Vinoshop	Argancy Pétanque
7	Régate de Club	CYVM
11	Cercle de lecture	Bibliothèque
14	Régate « Femmes à la barre » Tournoi Laurie Pêche poissons chat	CYVM Argancy Pétanque Amicale d'Olgy
16	Mardi du livre	Bibliothèque
17	Heure du conte	Bibliothèque
19	Balade contée	Bibliothèque
20	Feu de la St Jean Fête du club	Inter association CYVM
21	Argancy / Senart	Bootleggers
28	Argancy / Dijon Régate de Club	Bootleggers CYVM

Horaire des messes

Dimanche 29 mars	10h00
Samedi 11 avril	18h30
Vendredi 8 mai	10h00
Dimanche 31 mai	10h00

Collecte de sang

Lundi 25 mai 2015
Montrequienne,
centre socio-culturel
de 19h à 19h

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé sur un
papier respectant l'environnement et
garanti sans chlore élémentaire.

